

ABONNEMENT.

À SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

À SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

À PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

À SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

À PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Décembre 1872.

Bulletin politique.

LA COMMISSION DES TRENTE.

On annonce, pour aujourd'hui, au palais de l'Élysée, une réunion de la première sous-commission chargée d'examiner la proposition Dufaure. Nous voulons avant tout constater la haute signification de cet acte de déférence de la part de la majorité de la commission des Trente. On la disait systématiquement hostile à M. Thiers, résolue à condamner son gouvernement à l'impuissance. Elle demande, avant d'entamer ses délibérations, de connaître la pensée et les projets du gouvernement. Elle va jusqu'à se transporter elle-même dans la résidence provisoire de M. le Président de la République, en dehors du siège légal de l'Assemblée et des commissions qui la représentent. Il nous paraît difficile de pousser plus loin les égards, et nous ne serions pas surpris de voir se produire des réclamations ou des plaintes au nom des prérogatives parlementaires et de l'indépendance légitime de l'Assemblée souveraine.

Nous ne sommes pas aussi méticuleux ; et si, de ces conférences officieuses, pouvait sortir l'accord si nécessaire, nous ne pourrions que féliciter la première sous-commission de sa haute courtoisie.

En présence de cette réunion si cordialement préparée, que deviennent les bruits d'un nouveau dissentiment ? Serait-il vrai que M. Thiers et son ministre, M. Dufaure, se refuseraient à formuler les vœux et les projets du gouvernement ?

Comme l'a si bien rappelé le président de la commission, M. de Larcy, on ne saurait oublier que la commission des Trente a été nommée à la suite d'un vote provoqué par le gouvernement lui-même.

On ne saurait oublier davantage que la

première sous-commission est spécialement chargée d'examiner la proposition Dufaure, c'est-à-dire les attributions des pouvoirs publics et le fonctionnement de la responsabilité ministérielle. Quoi de plus naturel et de plus légitime que d'attendre et de provoquer l'avis du gouvernement sur les résolutions qu'il a proposées ? Quoi de plus régulier et de plus déférent que cette réserve de la sous-commission demandant à M. le Président de la République et à M. Dufaure lui-même de formuler un texte et un projet de sanction aux résolutions de l'Assemblée elle-même !

Il n'y a, selon nous, que les impatiences révolutionnaires et les défiances intéressées qui puissent chercher ici une cause de conflit. Elles seules peuvent susciter les malentendus en cherchant à briser l'accord si désirable qui s'est établi entre le gouvernement et la majorité conservatrice et parlementaire.

Nous sommes convaincus que le gouvernement parlera parce qu'il doit parler. Il fera connaître loyalement, complètement, son opinion raisonnée sur les questions qu'il s'agit de résoudre. Il la traduira sous une formule nette et précise qui permettra aux délégués de la commission des Trente de remplir leur mission délicate.

De part et d'autre on rivalise de bons procédés. Que l'on écarte donc les équivoques ou les habiletés inutiles. Que l'on aborde résolument le problème : il sera facile à résoudre si l'on s'inspire des vœux du pays, des nécessités patriotiques et des véritables institutions parlementaires. (La Presse.)

Le journal le Nord ouvre son Bulletin par les lignes suivantes :

« La Droite de l'Assemblée nationale vient de recevoir une nouvelle satisfaction. Un des organes les plus avancés et les plus bellicieux du radicalisme, le Corsaire, a été supprimé. »

Ces lignes manquent de vérité politique. La suppression d'un journal, quel qu'il

soit, n'est pas une satisfaction pour la Droite. Ce qui serait une satisfaction pour elle, ce serait le désaveu de toute doctrine d'Etat impliquant des conséquences pratiques comme celles que le Corsaire a cru pouvoir énoncer, et qui ont apparemment motivé sa suppression.

Lorsque l'athéisme est dans les chaires de l'Etat, lorsque les académies patronnent et glorifient des systèmes philosophiques qui font du vice et de la vertu des produits assimilés au vitriol et au sucre, il ne saurait paraître surprenant qu'un jeune écrivain, un enfant, qui n'a rien appris de la vie, et qui voit la popularité s'attacher de préférence à ce qui est extravagant, demande aussi à la folie un peu de gloire pour les premières lignes qui vont tomber de sa plume.

Ce pauvre étourdi est à plaindre ; mais d'autres sont plus criminels.

On lui ôte le Corsaire, et nous ne cherchons pas si cette justice est motivée ou ne l'est pas, nous disons qu'elle est inefficace.

La satisfaction pour la Droite, ce n'est pas de frapper un journal quand on peut les frapper tous, c'est de faire, par les exemples de la politique plus encore que par ses actes et par ses lois, qu'il n'y ait pas de doute dans la conscience des hommes sur ce qui est bien et sur ce qui est mal. (Union.)

Chronique générale.

Les élections complémentaires de l'Assemblée nationale auront lieu, assure-t-on, dans les derniers jours de janvier ou au commencement de février. Il y a en ce moment huit sièges vacants ; ce sont ceux de MM. Journu (Gironde), Bouché (Morbihan), Flye Sainte-Marie (Marne) et Reverchon (Jura), démissionnaires, et ceux de MM. Paultre (Nièvre), Sauvage (Seine), Rivet (Corrèze) et Herryes (Bouches-du-Rhône), décédés.

environ cinquante Cosaques, couchés dans les broussailles, gardaient le passage, prêts à donner l'alerte à la moindre tentative de Chusco. Parmi eux était Tokolo, avec sa carabine à longue portée.

Il voulait faire du zèle.

— Où ont-ils traversé ? lui cria l'Ours-Gris, du plus loin qu'il l'aperçut.

— Qui cela, Excellence ?

— Les Faucheurs, imbécile !

— Les Faucheurs n'ont pas bougé, Excellence ; ils sont toujours là, réunis au pied de la croix.

— Ce n'est pas possible, reprit l'Excellence, ils ne peuvent pas y être tous, car on se bat dans la forêt.

Et il continua à s'avancer, à découvert, entre les roseaux, qu'il dominait, du haut de son cheval.

— N'approchez pas tant, Excellence ; ils ont là-bas deux ou trois carabines de précision, et ils sont bons tireurs, dit le traître.

— Bah ! fit Mitved, en haussant les épaules, c'est à eux à avoir peur de moi et non pas à moi de les craindre.

Presque tous les préfets viendront successivement à Paris pendant les vacances parlementaires. La plupart de ces fonctionnaires désirent recevoir des éclaircissements concordant sur plusieurs points de diverses circulaires à eux adressées et dont certaines dispositions sont manifestement contradictoires.

Le XIX^e Siècle assure tenir de source certaine que le lendemain du jour où on aura définitivement réglé les questions constitutionnelles pendantes entre M. Thiers et l'Assemblée, le gouvernement est disposé et en mesure, sans redouter de crise monétaire, à effectuer les versements pour la libération du territoire, de façon à ce qu'elle soit complète au moins quatre mois avant le temps fixé.

Les différents régiments de cavalerie de l'Alsace-Lorraine et ceux de l'armée d'occupation en France, viennent de s'exercer à la destruction des chemins de fer au moyen de cartouches de dynamite.

On vient de procéder à l'adjudication des travaux de construction des trois forts qui restent à élever sur la rive gauche du Rhin, savoir : ceux d'Illkirch, de Graffenstaden et de la Wantzenau.

L'artillerie de Metz, de Strasbourg et de Belfort sera renforcée de deux compagnies dans chacune de ces villes. On annonce en outre que, sitôt les fortifications principales de Metz achevées, on s'occupera de l'agrandissement de celles de Thionville.

Il est question aussi d'enclaver dans le système des fortifications un passage de la Moselle, situé au-dessus de la ville. En ce qui concerne Neuf-Brisach, il paraît qu'aucune décision n'a encore été prise relativement au maintien des fortifications et à leur agrandissement indispensable en ce cas.

Et il continua.

Le major Kroutousof trouvait cette bravade très-intempestive, seulement, comme il désirait de l'avancement, et que le capitaine avançait, sans avoir l'air d'hésiter, il se décida à faire encore quelques pas.

Puis il s'arrêta dans le sillage de son chef, à la plus longue distance réglementaire possible, et en ayant soin de s'effacer derrière lui.

Sans soupçonner le danger, Mitved, immobile sur sa selle, avait braqué sa lunette sur le groupe des Faucheurs, et les examinait à loisir.

— Pensez-vous que ce soient eux, Excellence ? demanda le major, auquel il semblait que cet examen se prolongeait outre mesure.

— Par les cornes du diable ! j'en suis bien sûr, si sûr que je distingue parfaitement le Chusco, à son bonnet rouge et à sa plume d'aigle ; tout à l'heure il parlait, à présent.... ah ! à présent, il nous regarde.... Si j'avais une pièce de canon, je t'apprendrais à nous regarder ainsi, chien

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXV.

UN MARIAGE SUR UNE TOMBE.

(Suite.)

Le fait est que l'Ours-Gris frappait, en riant, sur l'épaule du capitaine et l'appelait mon cher.

C'était n'avoir pas de chance.

Le major était donc à la recherche de quelque grosse flatterie, et déjà il soupesait un superbe pavé, assez lourd pour abattre, d'un seul coup, l'échafaudage du capitaine à l'ancienneté, quand Dmitri, se dressant sur sa selle, s'écria :

— Ecoutez ! écoutez !

A un bruit sourd, comme celui d'une décharge par bataillon, succédait le crépitement incertain d'une fusillade à volonté.

Un instant, ils demeurèrent tous stupéfaits, puis la fusillade lointaine diminua progressivement, et il se fit un profond silence.

Évidemment il y avait des insurgés dans le bois, mais par où y étaient-ils entrés ? Les Faucheurs auraient-ils traversé la Varta ?

A cette idée, le sang monta violemment au cerveau de Mitved.

— Dmitri, Sangievsky, Baranof, au galop ! allez vous informer, rugit le général. Vous, messieurs, venez avec moi ; il y a une trahison là-dessous.

Et pendant que les aides-de-camp s'élançaient dans la direction de la fusillade, l'Ours-Gris, suivi de son état-major, se précipita vers le Gué-aux-Chèvres, de l'autre côté duquel, sur une colline découverte, on avait signalé, une demi-heure auparavant, la présence des insurgés.

A cent pas à peine du bord de la rivière,

L'élaboration de deux projets de loi de la plus haute importance a été achevée, en Russie, la semaine dernière.

Le premier de ces projets concerne les impôts et a pour base l'impôt universel.

Les classes privilégiées étaient, comme on sait, exemptes jusqu'ici de toute contribution directe.

Le second projet concerne la réforme militaire, basée sur le service obligatoire et universel.

Le commandant Conti, du 4^e régiment de zouaves, commandait le cercle de Cherchell, lorsqu'il y a quelques jours, à dix heures du soir, il entendit battre la générale. Il s'habilla à la hâte et apprit que le gendarme Noël venait d'allumer un incendie à la caserne pour se venger d'avoir été cassé de son grade.

Le commandant se jeta sur le coupable qui, armé de son fusil, lui porta un coup de baïonnette à travers le corps et l'étendit à ses pieds.

Ce misérable blessa également un capitaine, un lieutenant et trois zouaves qui accouraient au secours de leurs officiers. On put enfin se rendre maître de sa personne.

Le commandant Conti n'a pas survécu à l'horrible blessure qu'il a reçue. Il était cousin-germain de l'ancien sénateur, secrétaire de Napoléon III, et laisse une nombreuse famille sans fortune.

On lit dans la Presse :

Jamais il n'y a eu plus grande affluence à la messe de minuit que cette année dans les diverses églises de la capitale. Partout les communions ont été très-nombreuses et les hymnes religieux, notamment l'*Adeste fideles*, si poétique et si touchant, ont produit une émotion profonde.

Les libres-penseurs doivent être désespérés en voyant que la cause de la France et celle du catholicisme sont inséparables. Nation et religion sont deux sœurs qui ont grandi, qui ont souffert, qui ont triomphé ensemble.

Mercredi, fête de Noël, très-grande animation dans Paris. On a remarqué qu'un nombre de fidèles plus considérable que jamais avait assisté aux offices religieux ; nous citerons notamment les églises Notre-Dame, la Madeleine, Saint-Roch, Notre-Dame-des-Victoires, la Trinité, Saint-Augustin, Saint-Sulpice et Sainte-Clotilde, où l'on avait de la peine à trouver une place.

La reine d'Espagne, accompagnée de deux dames de sa suite, est allée entendre la messe de onze heures à l'église Saint-Philippe-du-Roule.

M. Thiers et M^{lle} Dosne sont allés à Sainte-Clotilde.

MM. les capitaines d'état-major de Salignac-Fénélon et Fayet, aides-de-camp du Président de la République, les accompagnaient.

M. le duc de Nemours a assisté à la grand-messe célébrée à Notre-Dame.

A la Madeleine, M. le duc d'Aumale et

M. le prince de Joinville étaient accompagnés de M. Bocher.

En somme, pas une des églises de Paris n'a désempilé, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi.

Les dépêches de Rome annoncent un mieux sensible dans la santé du roi d'Italie, qui pourra se rendre à Naples d'ici à quelques jours.

Toutefois, l'état de S. M. laisse encore à désirer.

NAUFRAGE DU GERMANY.

Dimanche soir à 8 heures et demie, le patron Tristan, Joseph, pêcheur de l'île de Croix, arrivait à La Rochelle, ayant à son bord une centaine de personnes qu'il avait recueillies du vaisseau *Germany*, échoué à l'entrée de la Gironde. Les malheureux naufragés débarquèrent au milieu d'une foule nombreuse et émue qui leur prodigua les premiers soins. L'administration municipale, secondée par la population, prit immédiatement des mesures pour leur faire donner d'abord des vivres et des vêtements. Ils furent ensuite divisés par groupes et logés dans les divers hôtels de la ville, à l'hôpital Saint-Louis, et quelques-uns chez les habitants.

Voici, d'après le *Courrier de la Rochelle*, le récit détaillé de cet épouvantable sinistre :

« Quelques instants après l'échouement du *Germany*, la mer déferlait avec tant de violence que le navire fut rempli d'eau ; c'est alors que la vie de tous fut dans le plus grand danger ; il faisait nuit, le bâtiment se démolissait peu à peu, et il devenait impossible de se maintenir sur le pont balayé de l'avant à l'arrière par des lames furieuses. A 3 heures et demie, le grand mât est tombé. Une demi-heure après, le mât d'artimon tombait aussi, emportant avec lui sept malheureux qui s'étaient réfugiés dans les agrès. Ce fut un terrible moment pour ceux qui étaient encore cramponnés aux épaves ; ils entendaient des craquements sinistres, des cris désespérés, des appels déchirants auxquels on ne pouvait répondre, des amis emportés par la mer auxquels on ne pouvait porter secours.

» Les vagues qui balayaient continuellement le navire enlevèrent quelques personnes. Une même vague entraîna une pauvre mère de famille et ses quatre enfants. Vers cinq heures du matin, une jeune fille de dix-huit ans, qui avait passé la nuit sur l'avant du navire et que le désespoir affolait, voulut se rendre sur la passerelle. Renversée par une lame, malgré les secours d'un officier, elle fut bientôt projetée avec violence sur les parois du navire et écrasée. Son agonie fut horrible. Ses cris glaçaient d'épouvante ses compagnons. Lorsque le jour parut, le premier voyage fait du steamer à bord du *Joseph Tristan* fut un désastre. Ces pauvres malheureux, fous de désespoir et de douleur, se précipitèrent dans l'embarcation ; aussi leurs mouvements

brusques la firent-ils remplir, et six d'entre eux se noyèrent.

» En quittant le navire, on dut abandonner, enveloppé dans une couverture, le cadavre d'un petit enfant de sept mois mort dans les bras de son père pendant cette affreuse nuit. Le *Germany* était un magnifique steamer, ayant plus de 2,075 tonneaux de jauge. Il avait à son bord, au départ de Liverpool, 127 personnes, dont 98 faisaient partie de l'équipage et 29 passagers. Treize passagers et 13 hommes de l'équipage ont disparu. Un matelot ayant la jambe cassée est resté à bord du *Mendoza*, où il avait été transporté. Nous ne connaissons pas les noms des survivants ; mais nous savons que tous les officiers du bord, le docteur J. J. Worff et le commissaire A. Clarke ont été sauvés. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Préfet de Maine-et-Loire est arrivé ce matin à Saumur. Il doit visiter les quartiers qui ont le plus souffert des inondations et distribuer des secours en nature.

A l'occasion du 1^{er} janvier, M. le Sous-Préfet de Saumur recevra mercredi, de dix heures à midi.

A-t-on mis la main sur les assassins de M. José Asla ?

Trois individus sont placés sous le coup d'une accusation préventive. Leur arrestation a eu lieu hier, vers deux heures de l'après-midi. Ils sont tous trois espagnols ; deux ont servi en qualité de volontaires dans l'armée de don Carlos ; l'autre est un soldat déserteur de l'armée régulière espagnole.

Voici, au reste, leurs noms et qualités :

Inacio Sturmendy, 24 ans, cultivateur, né à Alberin, soldat déserteur de l'armée régulière espagnole, interné à Nantes.

Salvador Bilbao, 21 ans, charbonnier, né à Bilalba (Espagne), volontaire carliste.

Lauriano San Vicente, 49 ans, tisserand, né à Vittorice (Espagne), simple volontaire de l'armée de don Carlos.

Le meurtrier est-il parmi eux ? Quel est-il ? Sont-ils complices ?

C'est ce que l'instruction nous fera connaître sans doute bientôt.

Disons un mot de cette arrestation qui a causé ici l'émotion la plus vive.

M. Vallée, l'officier de paix chargé de l'enquête, assistait aux obsèques de M. José Asla, que ses compatriotes avaient tenu à conduire à sa dernière demeure. Au moment de l'enlèvement du corps, un des espagnols qui y prêtait son concours montra une émotion trahie aussitôt par un mouvement involontaire qui n'échappa qu'à demi à l'œil vigilant de M. l'officier de paix.

A la sortie du cimetière, les soupçons de M. Vallée grandissant, il résolut de suivre l'espagnol et de ne plus le quitter.

Ces investigations, auxquelles M. Vallée a voulu se livrer seul le plus longtemps possible, ont eu pour premier effet l'arrestation

de cet espagnol, laquelle en entraîna deux autres.

Des perquisitions ont été faites hier au domicile des prévenus. Ils habitaient une chambre, espèce de soupenne, dans laquelle on parvient au moyen d'une échelle à barreaux épais, dans une maison garnie, tenue par M^{me} Barré, rue de la Juiverie, 15.

D'autres Espagnols partageaient cette chambre avec eux. On procéda à l'inspection de tous les objets qu'elle contenait, et on allait se retirer sans avoir pu découvrir la moindre pièce à conviction, lorsqu'une idée lumineuse traversa l'esprit de M. Vallée. Il s'agissait tout simplement de savoir s'il ne manquait pas quelques effets d'habillement.

On fit la récapitulation des vêtements dont les Espagnols logés dans cette chambre devaient être possesseurs, et on constata enfin la disparition d'une blouse.

Où pouvait être cette blouse ? Pourquoi l'avait-on fait disparaître ?

On songea que si le meurtrier était l'un de ces Espagnols, la blouse pouvait avoir été cachée non loin de cette chambre. Les latrines furent sondées. Après un long et pénible travail, on parvint à arriver au niveau de la cuve. Le maçon, qui venait d'opérer la démolition, plongea sa main et en retira une blouse roulée encore et au milieu de laquelle se trouvait un porte-monnaie vide.

Cette blouse a été reconnue pour être celle d'un des trois Espagnols arrêtés, et le porte-monnaie pour avoir appartenu à M. José Asla.

Nous donnerons demain des détails sur l'instruction qui se poursuit.

(Indépendance du 27.)

Le télégramme du ministre de la guerre, en date du 5 de ce mois, prescrivant d'accorder des prolongations de congé jusqu'à libération aux militaires de toutes armes libérables le 1^{er} juillet prochain, ne concerne pas les « permissionnaires », mais peut être appliqué aux engagés volontaires « qui le demandent » lorsqu'ils sont libérables avant le 1^{er} juillet.

Le 10^e régiment de cuirassiers a quitté Niort jeudi. Trois escadrons, avec l'état-major, se rendent à Saint-Maixent, et trois escadrons vont à Nantes.

Les propriétaires qui ont consenti des locations verbales sont tenus, sous peine d'amende, de les déclarer, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au receveur de l'enregistrement du canton, soit au percepteur, dans les communes où il n'existe pas de bureau d'enregistrement.

En dehors de la création des cartes-poste, la Chambre a décidé que le droit sur les mandats de poste (articles d'argent) serait réduit à 1 0/0 comme avant la guerre.

Par décret du président de la République, les déductions à allouer annuellement aux marchands en gros et autres entrepreneurs,

de Podletz !

— Excellence, n'êtes-vous pas un peu près ? murmura le major ; ils ont des armes de précision, vous savez ?

— Bah ! nous sommes à triple portée, grogna le général, en continuant à examiner Chusco..... Il paraît qu'ils me voient tous, à présent, et mon visage semble ne pas leur convenir..... Mais il y a aussi quelque chose qui les préoccupe dans les roseaux ; tous ont, en ce moment, les yeux tournés de ce côté ; devinez-vous ce que c'est, major. ?

— Ma foi non, Excellence, répondit Kroutousof, en s'effaçant, de tout son pouvoir.

— Et moi, qui n'ai pas de lunette, je le vois, s'écria le capitaine ; c'est un de ces bandits qui s'avance, en rampant, sur le bord, avec sa carabine ; tenez, le voici qui se dresse et nous vise ; prenez garde à vous !

Le capitaine n'y voyait que trop bien. En abaissant sa lunette, sur le bord de la rivière, entre les roseaux écartés, Mitved aperçut, debout, un Goral qui le couchait en joue.

Le général enfonça ses éperons dans le ventre de son cheval, qui se jeta vivement de côté, au moment même où un éclair jaillissait de la carabine du montagnard.

Le brusque mouvement du cheval sauva son cavalier, mais la balle qui devait frapper la poitrine de l'Ours-Gris, rencontra, trois pas plus loin, le front du major.

Il porta la main à sa tête, en poussant un cri terrible, et tomba le visage contre terre.

Décidément, il n'avait pas de chance ; le capitaine à l'ancienneté devint, ce même jour, major au choix, à la place de son rival.

— Que l'enfer engloutisse ces maudits ! rugit Mitved, en battant prudemment en retraite. Quelles armes ! Quelles armes !

Et, oubliant son rôle de Souvarof, il recula de plus de cent pas, sans demander même si Kroutousof était tué ou seulement blessé.

Ce ne fut que lorsqu'il se crut parfaitement à l'abri du danger qu'il songea à s'en informer.

Le major n'eut pas à lui savoir gré de cette attention, la balle lui avait traversé la tête de part en part, et l'avait foudroyé.

— Quelle arme ! quelle arme ! répétait l'Ours-Gris, sans pouvoir dissimuler une émotion voisine de la peur... Enfin, ils n'ont pas passé, et c'est ce dont je voulais m'assurer. A présent, que ferais-je ici.... rien.... je sais ce que je désirais savoir. Capitaine, continuez à surveiller le gué, les troupes m'attendent, je vais.... donner mes ordres.

— En mettant ta petite personne en sûreté, pensa le capitaine, qui s'inclina, et salua respectueusement avec son épée.

Après avoir poussé un hurrah, provoqué par l'adresse de leur tireur, les Polonais, reformés en colonne, s'étaient enfoncés de nouveau dans le bois, mais au lieu de dissimuler leur marche, ainsi qu'ils en avaient l'habitude, ils remontaient le rivage de la Varta, sans s'en éloigner et en tirant des coups de fusil, comme pour faire connaître exactement leur position.

Près d'une demi-heure s'était écoulée de

puis la mort de Kroutousof, et les aides-de-camp n'avaient pas encore reparu.

C'était à n'y rien comprendre.

Ils revinrent enfin, les uns après les autres, annonçant que la fusillade qui les avait tant étonnés avait été dirigée par les troupes de Svinin, sur une bande de rebelles, arrivant probablement du camp de Langievitch et cherchant à rejoindre celle de Chusco.

— Les insurgés ont donc traversé la colonne d'observation ? demanda Mitved.

— Oui, Excellence, traversé la colonne, tué une trentaine d'hommes et grièvement blessé le général.

— Peste ! mais nous sommes alors, à présent, seul contre tous, s'écria le général, en pâlisant ; combien sont-ils donc ?

De cinquante à soixante, d'après l'estimation du colonel Alexéief.

(La suite au prochain numéro.)

pour ouillage, coulage, soutirage, affaiblissement de degrés et pour tous autres déchets sur les alcools et liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles, seront uniformément calculées, dans toute la France, à raison de 7 0/0.

Cette disposition aura son effet à partir du 1^{er} janvier 1873.

ECHENILLAGE ET HANNETONNAGE

Le Préfet d'Indre-et-Loire a adressé la lettre suivante aux maires de ce département :

« La loi du 26 ventôse an IV, article 8, prescrit à MM. les maires de faire publier, tous les ans, le 21 février, l'injonction d'écheniller, et spécialement dans leurs attributions, de surveiller l'accomplissement de cette mesure, tant pour l'extirpation que pour le brûlement des bourges et toiles tirées des arbres, haies et buissons.

» Cette opération n'est pas la moins importante de celles qui vous sont confiées. Elle n'est pas seulement utile au cultivateur, elle a encore un caractère d'ordre public.

» La dévastation des récoltes qui peut être la suite de l'inobservation du règlement sur l'échenillage compromettrait gravement les autorités locales qui n'auraient pas rempli cette partie de leurs obligations.

» Dans l'avis que vous aurez à faire publier pour cet objet, vous fixerez l'époque à laquelle l'échenillage devra être terminé sur le territoire de vos communes respectives. Vous rappellerez aussi que, d'après l'article 7 de la loi précitée, le maire est autorisé à choisir des ouvriers pour procéder à l'échenillage, aux frais des propriétaires, fermiers ou locataires qui auraient négligé de le faire, sans préjudice des poursuites dont ceux-ci sont passibles devant le tribunal de simple police, comme s'étant rendus coupables d'une contravention réprimée par l'article 474 § 45 du code pénal.

» Comme vous le savez, Messieurs, les dispositions de la loi du 26 ventôse an IV ne concernent que les arbres épars, ainsi que les haies et buissons. Cette loi n'est pas applicable aux bois et forêts formant une nature de propriété régie par des lois spéciales, et que ne sauraient atteindre les mesures générales adoptées à l'égard des héritages ruraux.

» Un arrêt de la cour de cassation, en date du 5 décembre 1858, sur lequel je crois devoir appeler votre attention, a décidé que les arbres réunis en groupe formant un verger sont assujettis à l'échenillage.

» Le hannetonnage vous a été aussi, plusieurs fois, signalé comme mesure utile. L'article 20, section IV, titre 1^{er} de la loi des 28 septembre — 6 octobre 1794 fait aux autorités municipales un devoir de l'encouragement par des récompenses. C'est par des mesures de cette nature et surtout par une observation rigoureuse des articles 9 et 11 de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse, c'est-à-dire par une protection efficace des petits oiseaux, les plus utiles auxiliaires de l'homme pour la destruction des insectes nuisibles, que l'on peut parvenir à réduire les ravages des chenilles et des hannetons.

» Cette année, dans un certain nombre de communes, MM. les maires agissant avec une fermeté que l'on ne saurait trop louer, ont fait procéder d'office à l'échenillage, aux frais des propriétaires récalcitrants ou négligents.

C'était, lundi dernier 23 décembre, un anniversaire de grand froid. En 1822, le thermomètre marqua ce jour-là 22 degrés de froid.

En revanche, en 1838, on vit à la Noël fleurir la violette dans les jardins.

1872 pourra être comparé à cette année, car dans divers jardins on trouve des violettes et des rosiers de Bengale en boutons et en fleurs.

Voici, à propos de température, un proverbe qui se rapporte à la journée du 25 décembre :

De Noël remarque bien le temps :
S'il gèle, tu auras un précoce printemps ;
Mais si la température est chaude,
Pour le printemps prépare ta blande.

MORSURE DE LÉZARD. — On lit dans l'Egalité, de Marseille :

« Un événement à la fois curieux et bien triste vient d'avoir lieu dans l'une des petites localités qui avoisinent Marseille.

Un heureux cultivateur, ayant voulu sur les murailles se chauffer au feu, fut mordu cruellement, mais ne se soucia point d'une blessure douloureuse sans doute, mais qu'il croyait dépourvue de danger.

» L'infortuné vient de mourir, au milieu de sa famille épouvantée, offrant tous les symptômes de la rage et en proie à d'atroces souffrances.

» Ce n'est pas la première fois qu'un pareil accident s'est produit, et il importe d'avertir le public afin que l'on se défie à l'avenir d'un animal regardé comme inoffensif jusqu'à aujourd'hui.

LA LOIRE

Ses crues, ses débordements, ruptures de levées.

Elle ravagerait mille moissons fertiles,
Engloutirait des bourgs et ferait flotter des villes,
Détruirait tout en une nuit :
Il ne faudrait qu'une journée
Pour lui voir entraîner le fruit
De tout le labour d'une année,
Si le long de ses bords n'était qu'une levée.

La Fontaine n'eût point écrit ces vers si, vivant de nos jours, il eût vu, deux fois en dix ans, l'impuissance des levées et des digues contre l'impétuosité de la Loire, de cette fière et majestueuse Loire, parfois si terrible, que le fabuliste a flattée — lui qui n'a jamais flatté personne — en l'appelant la fille d'Amphitrite. Si seulement il eût consulté l'histoire de ce fleuve — mais ne sait-on pas que l'exactitude est le dernier élément de la poésie ! — il aurait appris que de tout temps la Loire s'est fait un jeu de briser les obstacles que les hommes ont prétendu opposer à ses caprices et à ses fureurs.

Comme preuve de ce que nous avançons, voici la liste, peut-être incomplète, des principales crues et des plus funestes débordements de la Loire, depuis le règne de Chilpéric I^{er} jusqu'à nos jours.

En l'an 580, des inondations épouvantèrent l'Auvergne et dévastèrent les rives de la Loire.

En l'an 584 eut lieu une des plus désastreuses inondations de notre pays. Saumur n'était encore qu'une bourgade de pêcheurs et de pauvres colons. Suivant Grégoire de Tours, de nombreuses habitations étaient cependant éparses sur les bords du Thouet, de la Vienne et de la Loire (1), et presque toutes furent détruites dans ce débordement.

En l'an 1003, la Loire dépassa les limites qu'elle avait respectées jusqu'alors, et telle fut la subite invasion de ses eaux, qu'elles engloutirent les cultivateurs au milieu de leurs travaux et les cavaliers surpris dans leurs voyages, sans leur donner le temps de prendre la fuite.

En 1037, le même fleuve déborda deux fois et causa la ruine des riverains.

En 1394, débordement de toutes les rivières de France.

En 1405, autre déluge, « avec prodiges et tempêtes », dit Juvénal des Ursins.

En 1444 et en 1428, inondations, particulièrement dans la haute Loire.

En 1496 (3 janvier), « les levées rompirent, dit Bourneau, et les deux ponts de Saumur, qui estoient lors de pierre, furent ruinés. »

En 1515, le fleuve déborda dans plusieurs provinces au-dessus d'Orléans.

En 1527 (avril ou mai), la levée fut rompue par les eaux et la vallée d'Anjou perdue.

En 1561 (janvier), les levées rompirent, notamment dans la commune de Chouzé ; à Saumur, les deux ponts de bois, l'un proche de la ville, l'autre dans le quartier des Ponts, furent emportés par les eaux.

En 1570, inondations dans le haut de la Loire.

En 1586 (25 septembre), les eaux du fleuve rompirent la levée.

En 1608, nouvelle inondation, « présage d'un extrême malheur qui devoit en suivre. » (Juvénal des Ursins).

En 1615 (15 mars) eut lieu la plus désastreuse inondation qui eût encore porté la consternation et le ravage dans la ville de Saumur et dans les vallées de la Loire. C'est

(1) On sait qu'à cette époque la Vienne passait à Saumur, et que la Loire avait son cours dans ce qui forme aujourd'hui les prairies marécageuses de l'Authion.

cette grande crue que Bourneau nomme le Déluge de Saumur. La turcie des Chardonnets se rompit, et les eaux, qui restèrent quinze jours dans la ville, s'élevèrent de deux pieds au-dessus du seuil de la porte de l'église des Capucins. La levée de la Loire fut rompue en cinq endroits : 1^o au-dessus du bourg de Villebernier ; 2^o au-dessous de celui de Saint-Lambert, près la limite de Saint-Martin ; 3^o dans la commune de Saint-Martin, en face le château de Boumois ; 4^o dans la commune des Rosiers ; 5^o dans celle de Saint-Mathurin. A Saumur, plusieurs ponts en bois et en pierre furent détruits.

En 1618 (16 février), rupture de la levée dans la commune des Rosiers.

En 1628 (2 décembre), rupture de la levée entre Chouzé et la Chapelle-Blanche.

En 1629 (13 février), la levée fut rompue au même endroit.

En 1641, débordement dans la haute Loire.

En 1649 (12 janvier), rupture de la levée entre Villebernier et Varennes-sous-Montsoreau, à l'endroit nommé depuis la Brèche-Pitot.

En 1654 (17 janvier), deux ruptures de la levée eurent lieu : la première, au-dessus du bourg de Saint-Martin, entre les Fontaines et la rue Thibault ; la seconde, à la Brèche-Pitot, pour la seconde fois. Cette année 1654 fut appelée l'année du Déluge, parce qu'une foule de rivières sortirent de leurs lits.

En 1664 (11 janvier), la levée fut rompue en trois endroits : dans la commune de Saint-Martin, vis-à-vis les Varennes, où la Loire emporta deux maisons en se précipitant dans la vallée ; dans la commune de Saint-Lambert, en face la Marmillonnère ; dans la commune de Chouzé, à l'endroit où une rupture avait déjà eu lieu cent ans auparavant (janvier 1564).

En 1707 (9 octobre), rupture de la levée aux Trois-Volets, commune de la Chapelle.

En 1709, inondations dans la haute Loire.

En 1710 (11 novembre), deux ruptures : aux Trois-Volets, pour la seconde fois, et au-dessus du bourg de la Chapelle.

En 1744 (15 février), ruptures de la levée aux mêmes lieux que l'année précédente.

En 1733, débordements dans le haut de la Loire.

En 1755 ou 1756, les eaux s'élevèrent, à Tours, à 7^m 04 au-dessus de l'étiage.

En 1770 (10 novembre), le niveau de la Loire, à Saumur, s'éleva, d'après M. de la Sauvagère, à « 17 pieds au-dessus de l'étiage, c'est-à-dire au-dessus des plus basses eaux d'été, » ce qui, à cette époque, parut une crue extraordinaire.

En 1783, grande crue et inondation partielle de la ville de Saumur ; la digue du Chardonnet fut rompue.

En 1790 (12 novembre), inondations dans la haute Loire ; l'eau s'éleva, à Roanne, à 7 mètres.

En 1799 (5 février), la Loire marqua 6^m 20 à l'échelle du pont Cessart, à Saumur, c'est-à-dire « 9 pouces au-dessus des plus grandes eaux dont on ait conservé la mémoire. »

En 1803, l'eau s'éleva, au même pont, à 6^m 10.

Les années 1804, 1807, 1810, 1814, 1817, 1818, 1823 et 1825 sont aussi marquées par des crues et des débordements dans la haute Loire.

A Saumur, l'eau s'éleva, en 1814, à 5^m 60 ; en 1817, à 6^m 02 ; en 1818, à 5^m 95 ; en 1825, à 5^m 55.

En 1844 (18 février), à Roanne, les eaux du fleuve s'élevèrent à 7^m 10.

En 1843 (17 janvier), la levée d'Enceinte, à Saumur, fut rompue en deux endroits, et la ville complètement submergée. La levée de la Loire résista au poids des eaux ; mais cette inondation n'en fut pas moins, pour nos concitoyens, la plus terrible du siècle. Le fleuve, qui marqua 6^m 70 au pont Cessart, s'éleva au même niveau dans les rues de Saumur.

En 1844, nouvelle grande crue : 6^m 15 au pont de Saumur.

L'année 1846 fut néfaste pour un grand nombre de pays riverains de la Loire, notamment de Tours à Orléans et au-delà. Cette fois, cependant, les eaux ne s'élevèrent pas, à Saumur, au-dessus de 6^m 02.

En 1856, de désastreuses inondations et des ruptures de levées eurent lieu sur le cours du fleuve. Le 4 juin, la levée fut rompue dans le bourg de la Chapelle ; les eaux,

détruisant nombre d'habitations, remplirent la vallée, et tout espoir de récolte fut perdu dans cette contrée si riche en produits de toute espèce. Il s'était écoulé une période de 145 ans sans qu'aucun événement de ce genre ne vint apporter la ruine et la désolation dans nos campagnes. Saumur fut inondé en grande partie, et les eaux s'élevèrent, au pont Cessart, à 7^m 02. Jamais pareille crue n'avait eu lieu dans notre pays.

Le 1^{er} octobre 1866, après plusieurs terribles débordements dans le haut de la Loire, la crue prit pour nous des proportions effrayantes, et les eaux s'élevèrent, à Saumur, à 6^m 88. Une nouvelle rupture de la levée eut lieu, dans la commune de Saint-Martin, au lieu dit les Pruniers.

Enfin, l'année 1872 doit être ajoutée à cette liste déjà si longue. Combien de fleuves et de rivières ont débordé dans ces derniers mois, non-seulement en France, mais à l'étranger ! A Paris, les eaux de la Seine s'élevèrent à une hauteur extraordinaire. La Loire, pendant plusieurs semaines, menaçait ses rives ; des inondations considérables, accompagnées de pluies continuelles ; inquiétèrent les populations. Le maximum de la crue, observé à Saumur le 12 décembre au soir, n'a pas dépassé 5^m 75. Mais la ville de Nantes a particulièrement souffert ainsi que toute la basse Loire. Les eaux s'y sont élevées presque au niveau de 1856.

Une remarque que chacun peut faire, c'est que les débordements de ce fleuve se sont multipliés à mesure que le nombre des forêts défrichées a augmenté. En effet, on compte seulement deux grandes inondations produites par la Loire dans le onzième siècle, on en compte déjà trois dans le quinzième, puis cinq dans le seizième, neuf dans le dix-septième, sept dans le dix-huitième. Nous ne sommes guère qu'aux deux tiers du dix-neuvième, et nous venons de subir le dixième débordement.

Telle est l'histoire de notre fleuve, qui a donné trop souvent le lugubre spectacle de ses dévastations. Jusqu'à ce jour, on a compté vingt-cinq ruptures de la digue gigantesque lui servant de limite. Cependant, de 1744 à 1856, aucun débordement n'était venu ravager la vallée d'Anjou, malgré les grandes crues de 1783, 1799, 1803, 1817, 1818, 1843, 1844 et 1846. Mais la Loire, après avoir épargné sa rive droite pendant un siècle et demi, anéantit en un jour, au mois de juin, toutes les richesses que possédaient nos belles contrées ; et en 1866 encore, pour la seconde fois en dix ans, le vieux fleuve qui, depuis tant d'années,

Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flattereur de son onde naissante,

comme dit Boileau, brisait de nouveau le rempart que les hommes ont voulu lui imposer, et précipitait ses eaux furieuses à travers notre fertile vallée, retrouvant ainsi le lit immense qu'il occupait autrefois.

L. D.

Dernières Nouvelles.

Notre ambassadeur près le Saint-Siège, M. le baron de Bourgoing, vient de donner sa démission et de remettre le service aux mains du premier secrétaire. Nous ne pouvons pas encore apprécier les causes véritables de cette grave détermination ; elle est une preuve nouvelle de la crise latente qui existe à Rome et qui menace de s'affirmer par des incidents d'une très-haute portée.

Nous ne voulons voir aujourd'hui, dans la retraite volontaire de notre représentant près la cour de Rome, qu'un acte de dignité personnelle et de respectable susceptibilité.

Pour les articles non signés : P. GODER.

La quatrième édition des *Chants du Soldat*, augmentée des *Vers à Corneille*, par Paul Déroulède, vient de paraître chez Michel Lévy frères et à la Librairie Nouvelle. Un joli volume in-32. Prix : 4 francs.

Les beaux livres d'étrennes que les éditeurs Michel Lévy frères mettent en vente, ne laissent au public que l'embarras du choix. Cette splendide collection nous offre, à côté de l'élégante et magistrale édition de l'année terrible, illustrée par Flameng, deux charmants volumes d'Emile Souvestre, illustrés par G. Fath et Adrien Marie ; le *Droit Chemin*

